



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance ordinaire

du conseil municipal

Lundi 20 novembre 2017, à 19 h 30

À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général et trésorier, M. Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 32, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

584-11-17

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout des points :
 - 18.1 Motion de félicitations – Événement de l'Halloween ;
 - 18.2 Motion de félicitations – Événement de l'Armistice ;

1 Mot du Maire

2 Ouverture de la séance ordinaire

3 Adoption de l'ordre du jour

4 Adoption des procès-verbaux antérieurs

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

4.3 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PVC 013-17 DE L'ORGANIGRAMME DÉPOSÉ CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION 543-10-17»

4.4 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PVC 014-17 DE LA RÉOLUTION 555-10-17 « ABROGATION DE TOUS LES CONTRATS EN VIGUEUR AVEC L'ENTREPRISE ALARME MICROCOM « M » ET AUTORISATION DU PAIEMENT DU SOLDE DE L'ÉTAT DE COMPTE »

- 5 Trésorerie**
- 5.1 DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU 2 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2017
- 6 Avis de motion**
- 7 Dépôt des projets de règlement**
- 8 Adoption de règlements**
- 9 Administration**
- 9.1 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES FINANCES
- 9.2 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES HUMAINES
- 9.3 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES TECHNIQUES
- 9.4 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'URBANISME
- 9.5 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES LOISIRS
- 9.6 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 9.7 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.8 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT
- 9.9 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 9.10 CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL « CULTURE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »
- 9.11 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DE MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES FINANCES
- 9.12 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES HUMAINES
- 9.13 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES TECHNIQUES
- 9.14 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'URBANISME
- 9.15 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES LOISIRS
- 9.16 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 9.17 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.18 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT
- 9.19 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 9.20 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ « CULTURE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »
- 9.21 NOMINATION DE M. NORMAND LÉGARÉ, PRÉSIDENT ET DE MME SARAH PERREULT, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME
- 9.22 NOMINATION DE M. MIKE-JAMES NOONAN, PRÉSIDENT DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE
- 9.23 NOMINATION DE MME FRANCINE GIRARD, PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE ET DES AINÉS
- 9.24 NOMINATION DE MME SOPHIE PERREULT, REPRÉSENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 9.25 NOMINATION DE MME SOPHIE PERREULT, REPRÉSENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER
- 9.26 NOMINATION DE MME FRANCINE GIRARD, REPRÉSENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE DE LA FAMILLE VALCARTIER
- 9.27 NOMINATION DE M. NORMAND LÉGARÉ, REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA VÉLOPISTE VALCARTIER-PORTNEUF
- 9.28 NOMINATION DE M. SAÛL BRANCO, CONSEILLER MUNICIPAL, À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT
- 9.29 NOMINATION DE M. NORMAND LÉGARÉ, CONSEILLER MUNICIPAL, À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SHANNON VISION INC.
- 9.30 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA VILLE À M. LE MAIRE, MIKE-JAMES NOONAN
- 9.31 AUTORISATION SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA VILLE AU MAIRE SUPPLÉANT, M. SAÛL BRANCO
- 9.32 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2018
- 10 Gestion contractuelle**
- 10.1 OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE LEMIEUX NOLET, COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS S.E.N.C.R.L.
- 11 Urbanisme**
- 11.1 DÉPÔT - RAPPORTS DES PERMIS ET CERTIFICATS DU 3 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2017
- 12 Loisirs, communications et vie communautaire**
- 13 Greffe**
- 13.1 DÉPÔT – REGISTRE DU NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION DU 3 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2017
- 14 Travaux publics**
- 15 Sécurité publique**
- 16 Ressources humaines**
- 17 Suivi des dossiers des élus**
- 18 Divers**
- 19 Période de questions**
- 20 Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

585-11-17 **4.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 2 octobre 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

586-11-17 **4.2 Séance extraordinaire du 19 octobre 2017**

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 19 octobre 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

587-11-17 **4.3 Dépôt - Procès-verbal de correction PVC 013-17 de l'organigramme déposé conformément à la résolution 543-10-17»**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 013-17 considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture de l'organigramme puisqu'on aurait dû lire sous la direction de la Directrice des finances « Technicienne en administration » alors qu'on y lit « Analyste comptable » qui n'existe pas comme poste à la mairie.

Document déposé : 587-11-17

588-11-17 **4.4 Dépôt - Procès-verbal de correction PVC 014-17 de la Résolution 555-10-17 « Abrogation de tous les contrats en vigueur avec l'entreprise Alarme MICROCOM « M » et autorisation du paiement du solde de l'état de compte »**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 014-17 considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture de la Résolution 555-10-17 puisque les contrats LOCCEL, FRCELH et CSCC8999 apparaissant au point 1) ne sont pas concernés par l'abrogation.

Document déposé : 588-11-17

5 TRESORERIE

589-11-17 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 2 octobre au 15 novembre 2017

Considérant l'article 319 de de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions et ont obtenu les réponses auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 15 novembre 2017 au montant total de 665 869,19 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 589-11-17

6 AVIS DE MOTION

Aucun élément traité ce mois-ci.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

Aucun élément traité ce mois-ci.

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

Aucun élément traité ce mois-ci.

9 ADMINISTRATION

590-11-17 9.1 Création d'un Comité de travail sur les finances

ABROGÉE PAR

389-08-18 Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur les finances ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;

- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

591-11-17

9.2 Création d'un Comité de travail sur les ressources humaines

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur les ressources humaines ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

592-11-17

9.3 Création d'un Comité de travail sur les services techniques

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur les services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

593-11-17

9.4 Création d'un Comité de travail sur l'urbanisme

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur l'urbanisme ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

594-11-17 **9.5 Création d'un Comité de travail sur les loisirs**

ABROGÉE PAR

383-08-18 Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur les loisirs ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

595-11-17 **9.6 Création d'un Comité de travail sur la vie communautaire**

ABROGÉE PAR

384-08-18 Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;

- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

596-11-17 **9.7 Création d'un Comité de travail sur la sécurité publique**

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

597-11-17 **9.8 Création d'un Comité de travail sur l'environnement**

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur l'environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

598-11-17

9.9 Création d'un Comité de travail sur le développement économique

ABROGÉE PAR

390-08-18

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur le développement économique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

599-11-17 **9.10 Création d'un Comité de travail « Culture, histoire et patrimoine »**

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail « Culture, histoire et patrimoine » ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

600-11-17 **9.11 Nomination du président et de membres du Comité de travail sur les finances**

ABROGÉE PAR

391-08-18 Considérant la création d'un Comité de travail sur les finances ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Saül Branco, président du Comité de travail sur les finances ;
- 2) De nommer Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault, membres sur ce Comité ;

- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

601-11-17 **9.12 Nomination de la présidente du Comité de travail sur les ressources humaines**
MODIFIEE PAR

377-08-18 Considérant la création d'un Comité de travail sur les ressources humaines ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Sophie Perreault, présidente du Comité de travail sur les ressources humaines ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

602-11-17 **9.13 Nomination du président et d'un membre du Comité de travail sur les services techniques**

Considérant la création d'un Comité de travail sur les services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Alain Michaud, président du Comité de travail sur les services techniques ;
- 2) De nommer M. Normand Légaré, membre sur ce Comité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

603-11-17 **9.14 Nomination du président et d'un membre du Comité de travail sur l'urbanisme**

Considérant la création d'un Comité de travail sur l'urbanisme ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Normand Légaré, président du Comité de travail sur l'urbanisme ;
- 2) De nommer Mme Sarah Perreault, membre sur ce Comité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

604-11-17 **9.15 Nomination du président et d'un membre sur le Comité de travail sur les loisirs**

ABROGÉE PAR

385-08-18 Considérant la création d'un Comité de travail sur les loisirs ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Normand Légaré, président du Comité de travail sur les loisirs ;
- 2) De nommer Mme Sophie Perreault, membre sur ce Comité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

605-11-17

9.16 Nomination de la présidente du Comité de travail sur la vie communautaire

ABROGÉE PAR

386-08-18 Considérant la création d'un Comité de travail sur la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Francine Girard, présidente du Comité de travail sur la vie communautaire ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

606-11-17

9.17 Nomination du président du Comité de travail sur la sécurité publique

Considérant la création d'un Comité de travail sur la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Alain Michaud, président du Comité de travail sur la sécurité publique ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

607-11-17

9.18 Nomination de la présidente du Comité de travail sur l'environnement

Considérant la création d'un Comité de travail sur l'environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Sophie Perreault, présidente du Comité de travail sur l'environnement ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

608-11-17 **9.19 Nomination de la présidente du Comité de travail sur le développement économique**

ABROGÉE PAR

392-08-18

Considérant la création d'un Comité de travail sur le développement économique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Sarah Perreault, présidente du Comité de travail sur le développement économique ;
- 2) De nommer Mme Sophie Perreault et M. Saül Branco, membres sur ce Comité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

609-11-17 **9.20 Nomination du président du Comité « Culture, histoire et patrimoine »**

Considérant la création d'un Comité « Culture, histoire et patrimoine » ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Mike-James Noonan, président du Comité « Culture, histoire et patrimoine » ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

610-11-17 **9.21 Nomination de M. Normand Légaré, président et de Mme Sarah Perreault, membre du Comité consultatif de l'urbanisme**

Considérant le *Règlement sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme (547-16)* ;

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer un président et un membre sur le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Normand Légaré, président du CCU ;

- 2) De nommer Mme Sarah Perreault, membre de ce Comité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

611-11-17 **9.22 Nomination de M. Mike-James Noonan, président du Conseil local du patrimoine**

Considérant le Règlement sur le *Conseil local du patrimoine* (450) ;

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer un président du Conseil local du patrimoine (CLP) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Mike-James Noonan, président du CLP ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

612-11-17 **9.23 Nomination de Mme Francine Girard, présidente du Comité consultatif de la famille et des aînés**

Considérant le *Règlement décrétant la création d'un comité consultatif de la famille et des aînés pour l'élaboration d'une politique, d'un plan d'action et de la mise en œuvre du programme PFM-MADA* (401) ;

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer une présidente du Comité consultatif de la famille et des aînés (CCFA) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Francine Girard, présidente du CCFA ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

613-11-17 **9.24 Nomination de Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles**

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer une représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles (RGMR) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Sophie Perreault, représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles ;
- 2) Que la date d'entrée en vigueur de cette nomination soit rétroactive au 13 novembre 2017, date d'assermentation de Mme Perreault ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

614-11-17 **9.25 Nomination de Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier**

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer une représentante à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Sophie Perreault, représentante à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

615-11-17 **9.26 Nomination de Mme Francine Girard, représentante du conseil municipal au Centre de la Famille Valcartier**

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer une représentante au Centre de la Famille Valcartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Francine Girard, représentante au Centre de la Famille Valcartier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

616-11-17 **9.27 Nomination de M. Normand Légaré, représentant du conseil municipal à la Véloprise Valcartier-Portneuf**

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer un représentant à la Véloprise Valcartier-Portneuf ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Normand Légaré, représentant du conseil municipal à la Véloposte Valcartier-Portneuf ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

617-11-17 **9.28 Nomination de M. Saül Branco, conseiller municipal, à titre de maire suppléant**

Considérant qu'un conseiller municipal doit être désigné pour remplacer le maire en cas d'absence prolongée ;

Considérant les articles 56 et 57 de la LCV ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Saül Branco, conseiller municipal, à titre de maire suppléant ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

618-11-17 **9.29 Nomination de M. Normand Légaré, conseiller municipal, à titre de président du conseil d'administration de Shannon Vision inc.**

Considérant le processus de nomination du président du conseil d'administration de Shannon Vision inc. conformément à la Résolution 415-12-15 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer un président au conseil d'administration de Shannon Vision inc. ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Normand Légaré à titre de président du conseil d'administration de Shannon Vision inc. ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

619-11-17 **9.30 Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la Ville à M. le maire, Mike-James Noonan**

Considérant l'article 100.1 de la LCV qui prévoit que les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par la Ville sont signés par le maire et le trésorier.

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser M. Mike-James Noonan, maire, à titre de signataire sur les chèques et effets bancaires de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

620-11-17 **9.31 Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la Ville au maire suppléant, M. Saül Branco**

Considérant les articles 56 et 57 de la LCV ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser M. Saül Branco, maire suppléant, à titre de signataire sur les chèques et effets bancaires de la Ville ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

621-11-17 **9.32 Calendrier des séances pour l'année 2018**

Considérant l'article 319 de LCV qui stipule que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De fixer la date des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour l'année 2018 comme suit :

Séances ordinaires :

<ul style="list-style-type: none">• Lundi 22 janvier• Lundi 5 février• Lundi 12 mars• Mardi 3 avril• Lundi 7 mai• Lundi 4 juin	<ul style="list-style-type: none">• Mardi 3 juillet• Lundi 20 août• Mardi 4 septembre• Lundi 1^{er} octobre• Lundi 5 novembre• Lundi 3 décembre
---	--

- 2) De tenir ces séances publiques à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, à 19 h 30 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10 GESTION CONTRACTUELLE

622-11-17

10.1 Octroi de contrat à l'entreprise Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Considérant l'appel d'offres AO17-007, sur invitation, pour la fourniture de services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant ;

Considérant le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* (531-16) ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

ENTREPRISE	CONFORME	POINTAGE	RANG	PRIX (taxes non incluses)
Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.	✓	32.84	1	40 800 \$
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	✓	26.66	2	51 750 \$
Ernst & Young	N/A	N/A	N/A	N/A

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L au montant de 40 800 \$ (taxes non incluses) pour des services professionnels de vérificateur externe pour les années 2017, 2018 et 2019 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

11 URBANISME

623-11-17

11.1 Dépôt - Rapports des permis et certificats du 3 octobre au 17 novembre 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 3 octobre au 17 novembre 2017.

Documents déposés : 623-11-17

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun élément traité ce mois-ci.

13 GREFFE

624-11-17

13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information du 3 octobre au 17 novembre 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* du 3 octobre au 17 novembre 2017. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 624-11-17

14 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci.

15 SECURITE PUBLIQUE

Aucun élément traité ce mois-ci.

16 RESSOURCES HUMAINES

Aucun élément traité ce mois-ci.

17 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18 DIVERS

625-11-17

18.1 Motion de félicitations – Événement de l'Halloween

Considérant la volonté du conseil municipal de souligner l'excellent travail de l'équipe d'organiseurs et des bénévoles lors de la tenue de l'événement de l'Halloween ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De transmettre une « Motion de félicitations » à l'équipe d'organiseurs et aux bénévoles pour le franc succès obtenu lors de la tenue de l'événement de l'Halloween, le 28 octobre 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

626-11-17

18.2 Motion de félicitations – Événement de l'Armistice

Considérant la volonté du conseil municipal de souligner l'excellent travail des membres de la Société historique de Shannon et des bénévoles lors de la tenue de l'événement de l'Armistice ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De transmettre une « Motion de félicitations » à l'équipe d'organiseurs de la Société historique de Shannon, ainsi qu'aux bénévoles pour le franc succès obtenu lors de la célébration de l'Armistice, tenue le 5 novembre 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Mike-James Noonan, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

19 PERIODE DE QUESTIONS

À 19 h 57 M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 14.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

20 LEVEE DE LA SEANCE

625-11-17

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint et greffier,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.